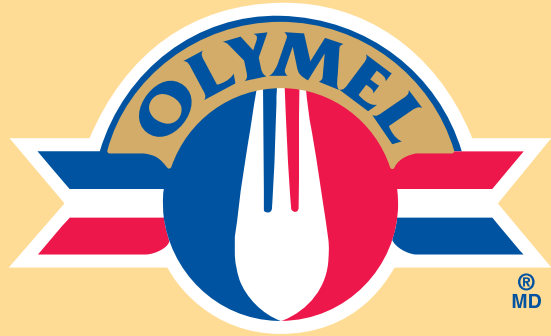
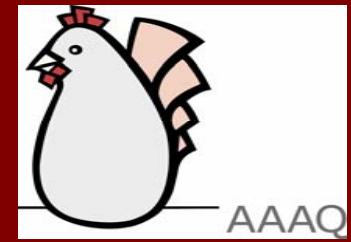
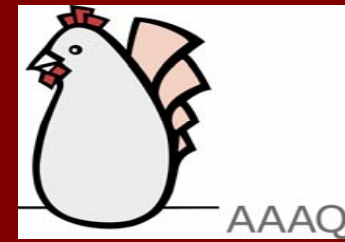


Présentation de l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ) à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Montréal, le 7 septembre 2007



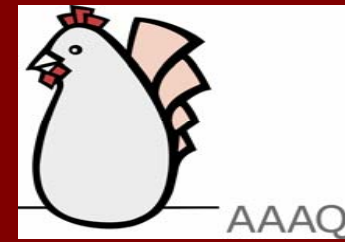




Nos trois axes d'intervention :

- Le système de gestion de l'offre constitue la pierre angulaire de notre industrie;
- L'importance de fournir aux consommateurs un produit de qualité et à un prix raisonnable;
- L'inspection des viandes : uniformisation des méthodes et exigences.



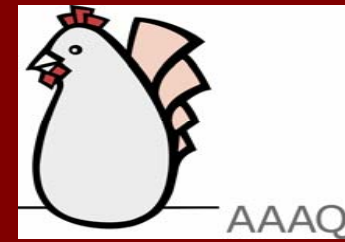


AXE 1 : Le système de gestion de l'offre constitue la pierre angulaire de notre industrie

Position de l'AAAQ :

L'AAAQ supporte le système actuel de gestion de l'offre mais souhaite que sa gestion soit modernisée et que les protections aux frontières demeurent en place, quoiqu'il advienne du système lui-même.



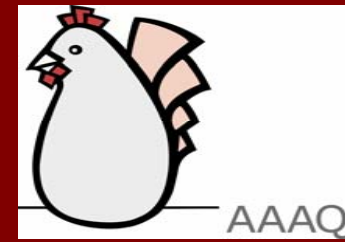


AXE 2 : L'importance de fournir aux consommateurs un produit de qualité et à un prix raisonnable

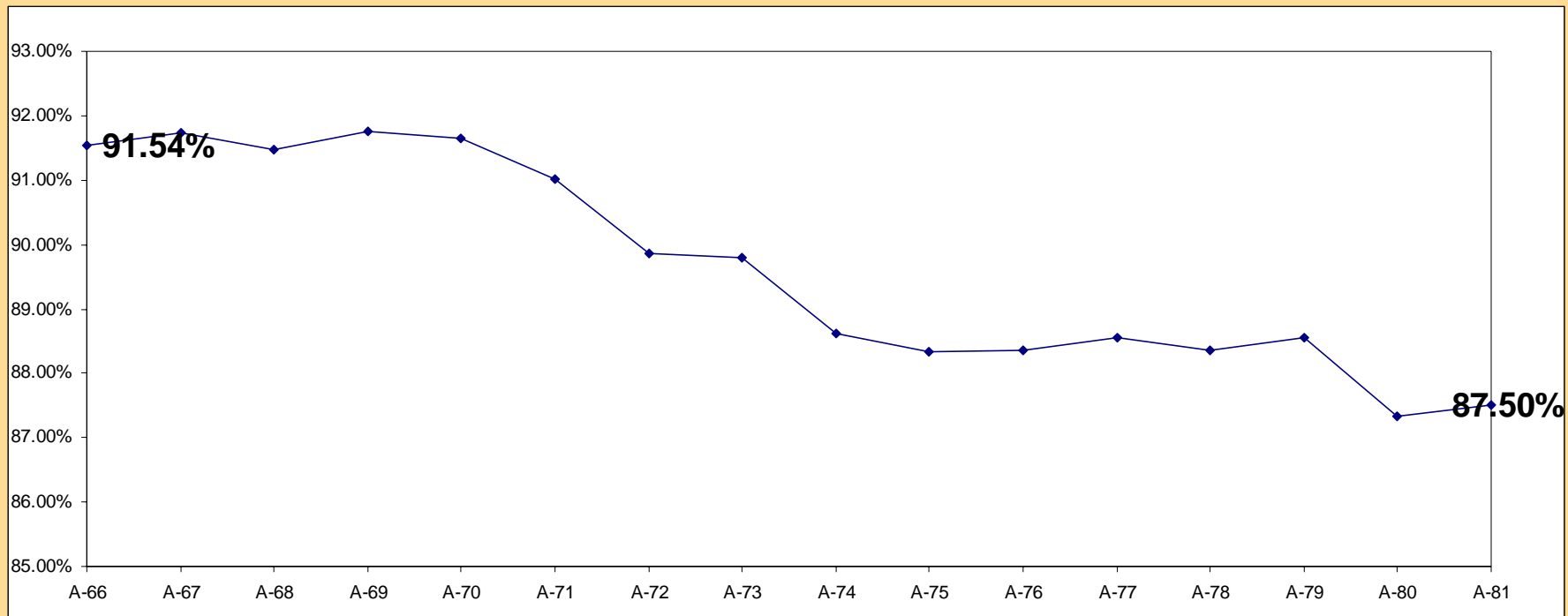
Position de l'AAAQ :

Les gouvernements doivent travailler de concert afin de mettre en place un système qui protège le noyau des grandes entreprises - la force actuelle de l'industrie - et leur permettre de demeurer concurrentielles. Les grands Transformateurs de volailles doivent obtenir une plus grande reconnaissance pour leurs activités sans nuire aux initiatives des plus petits qui visent des marchés particuliers.



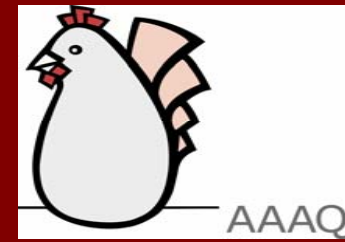


Évolution des parts de marché détenues par les quatre abattoirs membres de l'AAAQ depuis l'entrée en vigueur de la «nouvelle» convention



PERTE DE 4 % SUR UNE PÉRIODE DE 2 ANS



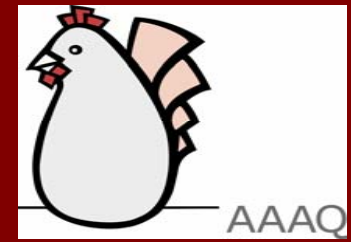


AXE 3 : L'inspection des viandes : uniformisation des méthodes et exigences

Position de l'AAAQ :

Les membres de l'AAAQ s'opposent fermement à ce que des abattoirs (les «B») puissent abattre sans permis ni inspection, mettant en péril tous les efforts déployés par les abattoirs sous inspection permanente, spécialement dans un contexte appréhendé de grippe aviaire. L'AAAQ demande aux gouvernements d'agir afin de s'assurer que les exigences d'inspection et de gestion de la salubrité et de l'innocuité alimentaires soient identiques au Canada, donc au Québec, et similaires pour les entreprises internationales qui tentent de percer le marché canadien.





CONCLUSION

